

**Courrier aux fidèles
du diocèse de Quimper et Léon**

Quimper, le 3 décembre 2023

Objet :

Charte diocésaine Accueil et accompagnement des mineurs et majeurs vulnérables

Chers amis,

Je m'adresse à vous aujourd'hui pour vous informer des actions prises par notre diocèse sur le sujet de l'accueil et de l'accompagnement des mineurs et des majeurs vulnérables.

Depuis deux ans et la remise du rapport de la CIASE¹ aux Évêques de France, notre diocèse a travaillé à formaliser son action en faveur de la protection des mineurs et des majeurs vulnérables.

Depuis 2016, j'avais mis en place une cellule d'écoute et d'accompagnement des victimes, puis, pour donner suite aux recommandations de la CIASE, j'ai nommé le 1er mars 2022 cinq membres laïcs à la Commission diocésaine pour la protection des mineurs, chargés de l'écoute des victimes, de la prévention et des actes mémoriels.

Concernant le lien avec la justice, j'ai co-signé, le 8 juin 2022, avec les Évêques et les Procureurs de la République de la Bretagne historique, un protocole d'accord relatif au signalement et au traitement des infractions de nature sexuelle concernant les mineurs et les majeurs vulnérables.

Je promulgue ce 3 décembre 2023 la « Charte pour l'accueil et l'accompagnement des mineurs et des majeurs vulnérables » applicable sur l'ensemble du diocèse.

Cette Charte s'inscrit donc dans un ensemble de mesures déjà engagées par notre diocèse pour lutter contre les abus au sein de l'Église.

Si des dispositions existaient déjà par le passé, cette charte vise à protéger au sein de l'Église catholique les enfants, les jeunes et les majeurs vulnérables qui lui sont confiés.

Son but premier est de donner un cadre et des règles envers toutes les personnes, salariées ou bénévoles, en lien avec des mineurs ou des majeurs vulnérables dans les activités pastorales des paroisses, mais également lors des événements organisés par notre diocèse.

¹ CIASE : Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église

Pour que l'usage de cette Charte soit effectif, j'ai institué dès le mois d'octobre 2023, un groupe composé de trois laïques dont la mission est, en lien avec la Commission diocésaine pour la protection des mineurs, d'accompagner le déploiement pratique de cette Charte au sein des paroisses et des services diocésains.

Par la promulgation de cette Charte, nous affirmons notre volonté de faire de l'Église une « maison sûre » pour tous, davantage fidèle à sa mission d'annoncer la Bonne Nouvelle du Christ, lui qui est venu pour nous délivrer du mal et nous conduire vers la vraie vie.

Quimper, le 3 décembre 2023, en ce premier jour du Temps de l'Avent qui nous prépare à accueillir le Sauveur des hommes,



✠ **Laurent DOGNIN**
Évêque de Quimper et Léon